

NICE MATIN, paru le 20 Aout 2014

Grasse

nice-matin
Mercredi 20 août 2014 5

Après la catastrophe naturelle la catastrophe financière menace

La non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des intempéries du 25 juin provoquerait une autre débâcle. Le maire a écrit au ministre de l'Intérieur pour obtenir gain de cause

Un évènement climatique aussi soudain que violent. Le 25 juin dernier, en moins de deux heures, un orage a déversé localement jusqu'à 120 mm de pluie. Avec des conséquences dévastatrices pour les biens de 200 riverains : inondations, voitures détruites, explosion de canalisations d'eau pluviales, rochers et amas d'arbres enchevêtrés emportant tout sur leur passage, (aux Roumiguères notamment), voirie coupée ou effondrée. Près de 20 bâtiments communaux grassois ont été directement touchés.

Dès le 9 juillet, le maire Jérôme Viaud avait saisi le sous-préfet de Grasse afin qu'il puisse sensibiliser la commission interministérielle sur les dégâts immenses et l'aide à apporter aux familles grassoises sinistrées. Les maires d'Aurioux-sur-Saône et Pégomas, communes également très touchées par ces intempéries, attendent fébrilement que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu.

« Le montant des dégâts ne se cesse de s'accroître »

Aussi, pour faire avancer ce dossier, qui selon nos informations ne semble pour l'heure pas très bien engagé, le maire de Grasse a décidé lundi de passer la vitesse supérieure.

Dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, pour insister sur le caractère exceptionnel de la catastrophe, Jérôme Viaud rappelle que « le syndicat intercommunal de la Saône et de ses affluents a qualifié la crue de cinquante

nale sur les valeurs dont elle a la gestion (...). En qualité de premier magistrat de la ville de Grasse et de président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, je sollicite tout votre soutien auprès de ladite commission pour qu'une telle favorable soit donnée à notre demande (...). Dès le soir de la tempête du 25 juin, 150 agents communaux avaient été mobilisés, des entreprises de travaux publics partenaires de la ville (SEETP et SATEC) avaient mis à disposition personnel et engins.

Aussi, pour étayer sa demande, Jérôme Viaud fait remarquer que « le montant provisoire des dégâts occasionnés sur des bâtiments communaux et la durée ne cesse de s'accroître, au fur et



Dans un courrier adressé lundi au ministre de l'Intérieur, le maire de Grasse insiste sur le caractère exceptionnel de la catastrophe. Ci-dessus, au lendemain de l'orage, constat de désolation des riverains, chemin des Roumiguères. (Photo A.B.-I.)

à mesure de leur estimation. Cette reconnaissance permettra d'obtenir des assurances, les financements nécessaires aux nombreuses familles, ayant subi des préjudices considérables, pour la remise en état de leurs biens, et aux collectivités, pour engager les travaux importants de réparation et de sécurisation, nécessaires au bon fonctionnement des services publics. »

Pour conclure son courrier adressé au ministre de l'Intérieur, le maire de Grasse met en lumière le contexte actuel de contraintes financières : « Ces dépenses imprévisibles mais obligatoires créent une véritable difficulté dans l'équilibre budgétaire de la commune. »

THOMAS PEYROT
tpeyrot@nicematin.fr

Voie et établissements communaux : la Ville dresse un impressionnant état des lieux

LA VOIE

● **Avenue Sidi-Brahim :** La chaussée s'est affaissée et déformée, la route a été sécurisée et barrée avec un plan de déviation de la circulation, les reprises de chaussée ont été effectuées du 24 au 25 juillet par le groupement de Sociétés SNAF ROUTES/SATEC pour 40926 € [1].

● Avenue Victoria :

Affaissement de la chaussée sous les trottoirs et du réseau d'eaux pluviales. Des travaux réalisés du 28 juillet au 7 août. Le réseau d'eaux pluviales défectueux a été réparé et les affaissements supprimités. Travaux réalisés par le groupement de Sociétés SEETP/NTP pour 6 000 €.

● Avenue Saint-Esprit :

Voie effondrée suite à la mise en charge des réseaux et rupture de canalisation des eaux usées. Les travaux de réflexion consistent à réparer les cana-



La chaussée affaissée de l'avenue Sidi-Brahim, rouverte depuis le 25 juillet. (Photo A. B.-I.)

lisations, conforter le talus, refaire l'entrobé ont eu lieu du 28 juillet au 1^{er} août, réalisés par SEETP pour 23 913 €.

● Au Roumiguères :

Emblème a défilé le cours d'eau et noyé le parking et s'est déversé dans le wagon de St-Antoine (en aval du cratère) emportant la chaussée sur 20 m. La canalisation d'eau potable et la collecteur

d'eaux usées qui recueille celles de St-Jacques et St-Antoine n'ont pas résisté, il a donc été réparé et l'accès à la station d'épuration rétabli. Néanmoins, cette voirie reste insuffisante pour desservir la déchetterie qui, pour l'instant, reste donc fermée. Le SMED, qui exploite la déchetterie, travaille à la reconstruction définitive d'un accès à la déchetterie. Le SISA réalise des travaux de consolidation des berges du talus St-Antoine, sur 75 m linéaires. Le coût estimé par la société CTH s'élève à presque 150000 €; le coût des études et travaux déjà réalisés à près de 80000 €. Reste à ajouter, pour la Communauté Agglomération du Pays de Grasse, l'éventuel montant du confortement sous la déchetterie. Enfin, autre question épineuse : à quelle hauteur la CAPG compte participer ? Le rétablissement définitif de l'accès teste donc en suspens.

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

● **Crèche de la Blaquière :** réfection totale de la cour très endommagée; dépose des jeux, enlèvement du sol souple, rabaçage de l'herbier existant en cours; le couche de fondation de la cour devrait être finie ce vendredi. Travaux réalisés par l'entreprise EGV Fatto pour 93 300 €.

● **Ecole élémentaire Gambetta :** étanchéité. Coût : 6 500 €. Livraison des travaux pour la rentrée.

● **Ecole Daclée :** carrelage refait. Coût : 7 500 €. Les travaux seront achevés pour la rentrée.

● **Happiness School :** voie d'accès (stade Jean-Grand). 39 100 € de travaux, terminés.

Par ailleurs, de nombreuses interventions sur les toitures des bâtiments communaux ont été réalisées en régie.

L. Mustier-mx@TC



Frédéric Drouin, responsable d'AML Grasse, loueur de matériel pour travaux, devant l'un de ses 15 élévateurs électriques endommagés. (Photo L.S. Gino-Antomarche)

Route de Pégomas, des professionnels qui se font bien peu d'illusions

Bientôt deux mois que le ciel a craché toute sa rage, et chaque jour qui passe à l'agence AML de Grasse offre son lot de découvertes. Cette agence locale de location de matériel de travaux pour particuliers et professionnels, implantée 203 route de Pégomas, est en effet retrouvée dans « l'œil » de l'orage du 25 juin.

Rencontré hier, son responsable Frédéric Drouin, nous fait le tour du proprio. Premier constat : tout n'est pas rentré dans l'ordre, 1000 s'en faut. « Même si on a repris l'activité 48 heures à peine après l'orage, comme

on pouvait », précise Frédéric Drouin. Certes, « des experts missionnés par l'assureur sont venus 15 jours après le sinistre pour dresser un état des lieux sur le bâti ».

Compresseurs entés, outils emportés par la crue...

L'inventaire des machines, doit justement intervenir d'ici deux-trois jours. Et là, ce sera une autre paire de manches. « Pas plus tard que ce matin, le poids à soulever pour acheminer, comme la plupart des autres équipements, à s'est retrouvé sous les

eaux. Notre nettoyeur Karcher (100000 €) chauffe et tombe en panne régulièrement... On a beau tout réviser, vidanger, avec le temps, on risque d'avoir d'autres surprises. Dans ce cas, difficile de chiffrer les dégâts à terme. » Catastrophe naturelle ou pas, un brin fataliste, Frédéric Drouin part du principe que pour être indemnisé ce sera « long, très long. Ça va être le bordel, mais faut bien continuer ». Sous un hangar, une quinzaine d'élévateurs électriques remisés (environ 20000 € pièce) attendent d'être expertisés.